

Bibliothécaires et universitaires

La situation au Royaume-Uni

Traditionnellement, les bibliothécaires employés dans les bibliothèques universitaires britanniques se sont moins attachés à défendre le prestige de leur profession que leurs homologues américains. Un examen même rapide de la littérature spécialisée américaine témoigne pour le crédit dont jouissent les enseignants-chercheurs d'un intérêt récurrent qui, à tout le moins, n'a pas son équivalent au Royaume-Uni.

Julie Parry

Directrice de la bibliothèque
et des services documentaires
Bath Spa University College

j.parry@bathspa.ac.uk

Roberts et Konn vont dans le même sens lorsqu'ils avancent que « *pour les bibliothécaires universitaires [britanniques], l'importance accordée aux aspirations professionnelles est une diversion indésirable eu égard à la concentration que réclame l'exécution des tâches, un souci de prestige personnel déplacé, une revendication non justifiée par la nature du travail* » (8, p. 132). Un peu plus loin, ils notent cependant qu'à partir de la fin des années 80, des individus et des groupes ont entrepris de « *battre résolument en brèche la dévalorisation permanente et frustrante des contributions des bibliothécaires à laquelle se livraient les universitaires et leurs représentants* ». Plus récemment, Irving (3, p. 522) a entamé une réflexion sur « *la possibilité de comparer les échelles de salaires respectives des bibliothécaires et enseignants universitaires* », en se fondant sur le rapport rédigé sous la direction de Sir Michael Bett (2) à propos des rémunérations et des conditions de travail dans l'enseignement supérieur britannique.

Les bibliothèques universitaires

Au Royaume-Uni, l'enseignement supérieur est essentiellement dispensé dans les universités et les facultés, bien qu'un nombre croissant d'établissements du secondaire assurent également des cours d'enseignement supérieur. Toutefois, cet article ne porte que sur les universités et les facultés (*colleges*). Il est par ailleurs d'usage, au Royaume-Uni, de distinguer les universités selon leur ancienneté : ainsi parle-t-on des « *vieilles* » universités, antérieures à 1992 et dont font partie des institutions aussi solidement établies qu'Oxford et Cambridge, et des « *nouvelles* » universités, créées en 1992 à partir d'instituts universitaires de technologie (IUT) existants et qui, pour nombre d'entre elles, se sont développées au fil des ans par le biais de fusions de facultés. Les autres établissements d'enseignement supérieur, dont certains portent aujourd'hui le nom de « *collèges universitaires* » sont habilités à délivrer des diplômes, mais leur taille plus modeste ou les formations

* Texte traduit de l'anglais par Oristelle Bonis.

spécialisées qu'ils proposent en font une catégorie à part. Les remarques qui vont suivre s'appuient sur des études publiées, sur l'observation personnelle et sur une série d'entretiens réalisés auprès d'un échantillon restreint de personnes travaillant dans des bibliothèques universitaires (rattachées à des universités proprement dites et à des *colleges*).

Les bibliothèques étant souvent le reflet de leur institution de tutelle, il est volontiers admis que celles des « vieilles » universités fonctionnent sur un schéma traditionnel, alors que celles des « nouvelles » universités disposeraient de la technologie la plus performante en matière de fourniture documentaire. Dans la réalité, bien sûr, les choses ne sont pas aussi tranchées. Le rapport Fielden (4, p. 31) incitait l'ensemble des bibliothécaires de bibliothèques universitaires à développer leur rôle de « *navigateurs documentaires* » et de personnel para-universitaire. Si, dans un certain nombre d'institutions, les bibliothécaires spécialistes d'un domaine et les responsables des services de documentation ont effectivement suivi ce conseil, d'autres continuent de penser que leur force réside plus dans la constitution des collections que dans l'enseignement et la formation.

La bibliothèque dans la structure de l'université

Dans son rapport, Follett (5, p. 29) signalait déjà l'intérêt de la convergence structurelle des services. La plupart des bibliothèques universitaires sont désormais, à des degrés divers, intégrées à d'autres départements de l'université, tels le service informatique, le bureau des publications périodiques ou des documents destinés à accompagner les cours. Récemment, le conservateur en chef de la bibliothèque de l'université de

Bristol a été nommé à la tête d'un service ainsi intégré, ce qui est sûrement la preuve la plus tangible de l'estime dans laquelle peuvent être tenus les bibliothécaires. Le directeur du Learning Centre de l'université Sheffield Hallam, qui est également conservateur de la bibliothèque universitaire (intégrée aux services de documentation, au service des programmes informatiques conçus à l'intention des lecteurs, au bureau des publications périodiques et à

La réputation
d'une bibliothèque est,
jusqu'à un certain point,
fonction
de sa représentativité
au sein des organes
de décision
et des structures
de direction
de son institution
de tutelle

l'Institut d'enseignement) signale que la majorité des services intégrés sont dirigés par des personnes ayant une formation de bibliothécaire. Fielden (4, p. 15-16) énumère à cet égard les différents avantages qu'il y a à confier un service intégré à un bibliothécaire : « *Dans la mesure où le responsable d'un service intégré a une position hiérarchique suffisamment élevée pour faire partie de l'équipe dirigeante, il peut exercer une influence et fournir des informations lors des discussions relatives à la stratégie d'avenir de la bibliothèque, à la forme et au contenu des documents destinés aux étudiants. Si, de surcroît, les budgets de ces ser-*

vices s'additionnent et s'il est possible de transférer des sommes de l'un à l'autre, leur responsable a beaucoup plus de souplesse financière et de latitude pour modifier l'état de choses existant ».

Les instances décisionnelles

La réputation d'une bibliothèque est, jusqu'à un certain point, fonction de sa représentativité au sein des organes de décision et des structures de direction de son institution de tutelle. La SCOUNL (Standing Conference of University Libraries-Commission permanente des bibliothèques universitaires), a commandité en 1993-1994 une enquête sur la composition des instances décisionnelles des universités; cette étude révèle que, dans 78 des 96 bibliothèques rattachées aux « vieilles » universités, aux « nouvelles » universités et aux différentes facultés, le conservateur en chef était membre du Senate (organe de décision le plus influent de l'université), ou d'une commission équivalente; ce cas de figure se vérifiait beaucoup plus souvent dans les « vieilles » que dans les « nouvelles » universités ou dans les facultés.

Proportionnellement, le nombre de bibliothécaires à faire partie du conseil exécutif de l'institution était beaucoup plus faible. Il semble que, dans la plupart des cas, pour avoir accès à cette structure déterminante le conservateur de la bibliothèque n'ait eu d'autre solution que de transmettre directement ses observations à un de ses membres. L'absence des bibliothécaires au sein de ce groupe où se prennent des décisions essentielles laisse penser que, si appréciés soient-ils sur le plan individuel, au plus haut niveau, leur rôle professionnel n'est pas toujours tenu en haute estime. Ceux qui vivent cette situation doivent donc de toute

nécessité forger des relations de travail dynamiques avec leurs supérieurs administratifs s'ils veulent que les questions relatives à la bibliothèque soient régulièrement examinées par le conseil exécutif.

Selon Hunt (6, p. 9), « *il faut que non seulement le conservateur en chef, mais l'ensemble des personnels de la bibliothèque, participent aux travaux du plus grand nombre de groupes de travail possible – officiels et informels, universitaires, administratifs ou associatifs* ». Un peu plus loin, il souligne : « *Le bibliothécaire qui siège effectivement à la commission des finances ou de répartition budgétaire de l'université a de la chance, mais le cas n'est pas courant* » (6, p. 11). Si l'étude de la SCONUL ne portait pas sur les instances financières, elle établit toutefois que moins de la moitié des bibliothécaires des « vieilles » universités faisaient partie de la commission chargée de la validation des cours et du contrôle de la qualité; dans les « nouvelles » universités et les facultés, la situation était exactement inverse, puisque les bibliothécaires à siéger dans ces commissions y étaient deux fois plus nombreux que ceux qui n'y avaient pas leur place.

Les commissions de bibliothèque

Toujours d'après l'enquête de la SCONUL, 80 des 96 institutions examinées s'étaient dotées d'une commission de bibliothèque ou d'un organe similaire. Dans une proportion significative des cas (70 sur 80), il s'agissait d'une instance que les auteurs de l'enquête qualifient de consultative, et non d'exécutive, ce qui laisse supposer que, pour les questions concernant directement la bibliothèque, les bibliothécaires jouissaient d'un degré d'autonomie raisonnable, tempéré par des avis extérieurs. Pour le dire autrement, on

peut conclure que dans la première moitié des années 90, un nombre non négligeable des bibliothécaires travaillant dans une bibliothèque universitaire étaient écartés au plus haut niveau du processus décisionnel de leur institution de tutelle, mais que la majorité d'entre eux disposaient de l'autorité nécessaire pour gérer leurs services sans trop d'interférences extérieures.

La participation aux activités de l'université

Plusieurs indices permettent d'affirmer que les bibliothécaires participent à un éventail d'activités institutionnelles plus large que par le passé. Cela tient en partie au brouillage des frontières entre secteurs de compétences, ainsi qu'on le voit avec l'intégration des services, en partie aussi à des évolutions universitaires telles que les dispenses accordées aux étudiants, l'accès moins restrictif à l'enseignement supérieur ou la multiplication des accords de partenariat avec le monde de l'entreprise. Non seulement on considère de plus en plus que les bibliothécaires possèdent les compétences et les connaissances requises, mais ils ont de plus l'avantage d'œuvrer dans une optique assez neutre.

La garantie de la qualité est ainsi un domaine où il est relativement fréquent que les bibliothécaires soient impliqués à différents niveaux. À l'université de West of England, par exemple, le conservateur en chef de la bibliothèque préside régulièrement des commissions de validation et effectue des visites d'inspection dans les bibliothèques des établisse-

ments associés à l'université. Quant aux bibliothécaires responsables d'un domaine, ils travaillent en relation étroite avec le corps enseignant afin de préparer, pour chaque discipline, des rapports d'évaluation sur tous les aspects de l'enseignement et de l'assimilation des connaissances. Il arrive également que des bibliothécaires se voient confier la responsabilité de projets importants, participent à la sélection du personnel et aux prises de décision. Ainsi, un bibliothécaire d'une bibliothèque de faculté a présidé des groupes institutionnels sur la protection de l'enfance et sur la dyslexie; un autre dirige un programme de formation sur le recrutement du personnel enseignant.

L'autonomie

La plupart des bibliothèques universitaires jouissent d'une autonomie financière substantielle. Très souvent, les budgets sont alloués sur la base de projets chiffrés d'ordinaire préparés par le conservateur en chef en liaison avec une commission d'affectation budgétaire. Les bibliothécaires sont en mesure d'établir des priorités en matière de dépense ou d'effectuer des transferts entre lignes budgétaires différentes. S'ils ont parfois la haute main sur les ressources propres de la bibliothèque (amendes ou ventes de produits dérivés, par exemple), il n'est pas rare que le service financier récupère tout ou partie de ces sommes.

Pour ce qui est de la gestion du personnel, généralement, dans ce domaine, l'autonomie ne s'exerce que dans les limites fixées par les règlements institutionnels. Bien que la permutation des crédits affectés au

La plupart des bibliothèques universitaires jouissent d'une autonomie financière substantielle

personnel et à l'équipement ne soit pas la règle, elle est parfois pratiquée, par exemple à l'université du Central Lancashire. Enfin les conservateurs des bibliothèques ont, dans une certaine mesure, la possibilité de faire appel à du personnel intérimaire.

Comment sont perçus les bibliothécaires

Si la réputation des bibliothécaires et des services de bibliothèque dépend de leur plus ou moins grande représentativité dans les commissions et de leur participation à la vie de l'université, les résultats qu'ils obtiennent et leurs qualités personnelles contribuent beaucoup à nuancer la manière dont on les perçoit. Plus que bien d'autres, sans doute, cette profession doit lutter contre les stéréotypes et les préjugés. Après avoir effectué une étude sur l'image des bibliothécaires de bibliothèques universitaires, Atkinson (1) dit être arrivé à des résultats « éclairants et souvent préoccupants ».

Les étudiants et les enseignants qu'il a interrogés disaient notamment des bibliothécaires : « Ils sont vieux et ils restent assis derrière leurs bureaux », « Ils sont plutôt désagréables. » « J'ai souvent l'impression qu'ils croulent sous une montagne de travail et que je les dérange presque ». Atkinson cite également ces remarques, légèrement plus positives : « Ils remettent les livres en place. J'imagine que si on cherche un livre, ils doivent pouvoir le trouver ». Ou : « Manifestement, ils sont là pour nous aider. Quand on a besoin d'aide, on peut donc s'adresser à eux ».

Selon Atkinson, « ces opinions sur les bibliothécaires sont semblables à celles que l'on peut trouver dans quantité de livres et d'articles parus depuis quarante ans ».

Il est consternant de constater combien le regard porté sur les bibliothécaires a peu changé au cours d'une si longue période de temps.

Comment les bibliothécaires se perçoivent

La manière dont les bibliothécaires se voient ne corrobore pas nécessairement l'image que les autres ont d'eux. Beaucoup de ceux qui ont été récemment interrogés sur ce point estiment au contraire que leurs institutions de tutelle les apprécient. Cette impression, cependant, provient souvent du fait qu'on leur a demandé d'assumer des tâches ou des fonctions qui ne sont pas spécifiquement rattachées à la bibliothèque

Les études menées auprès des utilisateurs mettent souvent en lumière l'efficacité de l'aide apportée par les bibliothécaires

– présider une commission, par exemple, ou prendre la parole lors de rencontres professionnelles. Un conservateur de bibliothèque universitaire rattachait la question du prestige personnel à la capacité d'« avancer ou de rejeter » des propositions de nouveaux cours à l'étape de la validation.

Il n'est pas exceptionnel que le personnel de bibliothèque, à tous les niveaux, se sente sous-estimé, même en l'absence de preuves probantes (commentaires négatifs ou plaintes directes, par exemple). Les bibliothécaires qui travaillent dans les coulisses et n'ont que peu de contacts

directs avec le public ne sont généralement pas connus de leurs collègues universitaires et passent inaperçus. Tel n'est en revanche pas le cas des bibliothécaires responsables d'un domaine, qui travaillent de façon suivie avec le personnel de l'université, sont souvent très compétents dans leur spécialité et entretiennent pour la plupart d'excellents rapports professionnels avec le personnel extérieur à la bibliothèque.

Le regard des étudiants

Une majorité des bibliothécaires interrogés étaient d'avis que les étudiants appréciaient globalement leurs services. Cette opinion s'appuyait pour l'essentiel sur les réactions, officielles ou non, à leur travail, entre autres sur le « très petit nombre de plaintes » enregistrées. L'expérience personnelle montre que les études menées auprès des utilisateurs mettent souvent en lumière l'efficacité de l'aide apportée par les bibliothécaires, et que les jugements défavorables ont surtout trait à des questions pratiques, telles que les horaires d'ouverture ou la mise à disposition des collections. De même, les cahiers de suggestions et les boîtes « à idées » contiennent surtout des avis critiques sur la température, le bruit, la mauvaise conception des installations. Il est plus rare (encore que le cas ne soit pas complètement à exclure) d'y trouver des doléances sur les employés de la bibliothèque.

Le regard des universitaires

Les universitaires, en particulier ceux qui sont régulièrement amenés à travailler avec les bibliothécaires responsables d'un domaine, parlent souvent avec gratitude de l'utilité de ces derniers, aussi bien en ce qui concerne la formation des étudiants

aux outils documentaires que pour l'acquisition de nouveaux titres rangés sur les étagères avant le début d'un nouveau trimestre. Certains, bien sûr, ont des attentes irréalistes et sont fatalement déçus que leurs exigences ne puissent être satisfaites. Même les plus élogieux hésitent cependant à considérer que les bibliothécaires sont vraiment leurs égaux, académiquement parlant. Irving (3, p. 523) signale à cet égard que les universitaires assument une charge de travail foncièrement différente : « *Aux ajustements à opérer dans les programmes d'études, à l'organisation et à la préparation des cours, s'ajoutent les mémoires et les recherches à superviser tout au long de l'année, les articles à écrire, les projets à développer, les documents d'enseignement à concevoir, élaborer et produire, les jurys d'examen auxquels il faut participer, les données relatives aux résultats des étudiants à rassembler, et bien d'autres tâches encore. Je sais que les personnes qui travaillent dans les services de documentation et les bibliothèques en effectuent parfois certaines, mais il ne s'agit jamais d'une obligation entrant dans le cadre normal de leur travail* ».

Les bibliothécaires qui assument des responsabilités d'enseignement cherchent pour la plupart à obtenir du tout récent Institute of Learning and Teaching l'accréditation de leurs compétences d'enseignement. Seul le temps dira si les universitaires finiront par reconnaître sur un pied d'égalité les bibliothécaires pouvant se prévaloir des mêmes qualifications à enseigner qu'eux. Quant aux nombreux bibliothécaires dont le profil professionnel ne correspond pas aux conditions posées par l'Institute of Learning and Teaching, il leur incombera toujours de convaincre, preuves à l'appui, que

leur qualité de spécialistes de l'information leur permet d'apporter à la vie universitaire une contribution irremplaçable.

La parité avec les universitaires

Il est des bibliothécaires pour qui la question de l'égalité des traitements prime sur celle de la reconnaissance de l'excellence professionnelle. Irving (3, p. 22) avance cependant que la parité des échelles de salaires et des conditions d'avancement n'est pas revendiquée par les « *autres professions associées à l'enseignement, tels le personnel soignant, les conseillers d'orientation, etc.* ». Pourquoi, dans ces conditions, les bibliothécaires soulèvent-ils le problème? Irving lui-même suggère que si cette question de la parité continue de se poser, c'est que « *nous demeurons incertains quant à notre rôle et évasifs quant à nos talents* ». Le message est clair : en tant que bibliothécaires, nous devons nous attacher à définir notre rôle avec plus d'assurance et apprendre à célébrer et mettre en relief les contributions majeures que nous sommes en mesure d'apporter aussi bien à la formation des étudiants qu'aux recherches de nos collègues universitaires.

S'efforçant d'imaginer des modèles pour l'avenir, Baker (7, p. 221) déclare que « *les bibliothèques ne seront plus jamais automatiquement acceptées comme faisant nécessairement partie de l'activité universitaire, qu'il s'agisse d'enseignement ou de recherche. Seules le seront celles dont on estimera qu'elles participent à part entière à cette activité d'enseignement et/ou de recherche et lui confèrent du prix, ou de la valeur* ». Les bibliothécaires ne peuvent plus ignorer que leurs compétences risquent d'être

moins prisées, maintenant que les enseignants et les chercheurs ont la possibilité de consulter Internet sans sortir de chez eux et de télécharger des documents électroniques sans mettre les pieds dans une bibliothèque. Si ceux d'entre nous qui travaillent dans les bibliothèques universitaires veulent continuer d'être appréciés au XXI^e siècle, ils doivent s'attacher à développer les compétences et les connaissances qui leur sont propres, trouver d'autres manières de penser, de travailler et, pour finir, saisir toute occasion de persuader de leur valeur le milieu universitaire dans son ensemble.

Septembre 1999

Bibliographie

1. Atkinson, J. – « The image of the academic librarian : an analysis of the implications for the future through a study of the literature ». – *The New University Library : Issues for the '90s and Beyond. Essays in Honour of Ian Rogerson* / ed. by C. Harris. – London : Taylor Graham, 1994, p. 89-100.
2. Bett, Michael. – *Independent Review of Higher Education Pay and Conditions : Report of a Committee Chaired by Sir Michael Bett*. – London : Stationery Office, 1999.
3. Irving, A. – « Grading Parity Revisited... again ». – *Library Association Record*, 1999, 101(9), p. 522-523.
4. John Fielden Consultancy. – *Supporting Expansion : a Report on Human Resource Management in Academic Libraries, for the Joint Funding Councils/Libraries Review Group*. – Bristol : Higher Education Funding Council for England.
5. Joint Funding Councils/Libraries Review Group. – *Report* [The Follett Report]. – Bristol : Higher Education Funding Council for England.
6. Line, Maurice B. – *Academic Library Management*. – London : Library Association, 1990.
7. *Resource Management in Academic Libraries* / ed. by D. Baker. – London : Library Association Publishing, 1997.
8. Roberts, N. ; Konn, T. – *Librarians and Professional Status : Continuing Professional Development and Academic Libraries*. – London : Library Association Publishing.